



CONVENTION DE PARTENARIAT « Une Ecole, Un Quartier »

Entre

Immobilière 3F, Société anonyme d'H.L.M., au capital de 46 552 000 €, dont le siège social est sis 159 rue Nationale, 75638 PARIS CEDEX 13, représentée par M. Jean-Marie André, en sa qualité de Directeur Général Adjoint,

d'une part

Et

La Conférence des Grandes Ecoles, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis 60, boulevard Saint-Michel, 75272 PARIS CEDEX 06, représentée par M. Joël Manin, en sa qualité de Délégué Général

d'autre part,

EXPOSE PREALABLE

Immobilière 3F est le premier groupe de construction et de gestion de logements locatifs sociaux en France. Immobilière 3F gère 145 000 logements, dont 110 000 en Ile-de-France et construit 2 000 à 3 000 logements neufs par an.

Immobilière 3F loge 300 000 personnes dont 40% sont des mineurs. Immobilière 3F est implanté dans 400 communes environ. 25% de son patrimoine est en Zone Urbaine Sensible.

Allant au-delà de sa mission de bailleur social, Immobilière 3F mène des actions ambitieuses de dynamisation et de développement social dans les quartiers nécessitant d'être revalorisés. Pour ce faire, Immobilière 3F crée des partenariats constructifs avec les institutions et soutient les associations qui offrent des services de proximité aux habitants.

La Conférence des Grandes Ecoles est une association de Grandes Écoles d'ingénieurs, de management et de haut enseignement multiple ou spécifique, toutes reconnues par l'Etat et délivrant un diplôme national sanctionnant au moins 5 ans d'études après le baccalauréat.

La Conférence des Grandes Ecoles est une association citoyenne qui œuvre depuis plusieurs années pour développer la responsabilité globale de ses écoles membres et la sienne en tant qu'institution.

La Conférence des Grandes Ecoles développe des initiatives innovantes en encourageant par exemple les écoles adhérentes à ouvrir leur recrutement aux élèves de milieux défavorisés.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE I : Finalités du partenariat

Afin de favoriser l'égalité des chances, Immobilière 3F et la Conférence des Grandes Ecoles sont convaincues que l'aide aux devoirs et le soutien scolaire sont des activités à développer dans les quartiers d'habitat social pour les enfants qui y habitent.

Immobilière 3F et la Conférence des Grandes Ecoles sont conscientes de la faiblesse des réponses apportées à ces besoins dans de nombreux quartiers.

De plus, Immobilière 3F et la Conférence des Grandes Ecoles sont convaincues que la rencontre entre élèves des Grandes Ecoles et enfants et adolescents des banlieues est bénéfique à tous.

C'est pour ces raisons qu'Immobilière 3F et la Conférence des Grandes Ecoles nouent le présent partenariat.

ARTICLE II : Engagements de la Conférence des Grandes Ecoles

La Conférence des Grandes Ecoles fera connaître le présent partenariat aux écoles adhérentes par tous les moyens qu'elle jugera nécessaires.

Elle mettra en œuvre tous les moyens qu'elle jugera nécessaires pour promouvoir le présent partenariat auprès des élèves et étudiants des écoles adhérentes.

Elle encouragera les élèves et étudiants des écoles adhérentes à s'investir dans des activités d'aide aux devoirs et de soutien scolaire en s'appuyant sur le présent partenariat.

Elle facilitera la mise en relation entre les écoles adhérentes et Immobilière 3F.

ARTICLE III : Engagements d'Immobilière 3F

Immobilière 3F identifiera les quartiers sur lesquels elle est fortement implantée et où les besoins d'aide aux devoirs et de soutien scolaire ne sont pas déjà servis. Elle proposera la liste des quartiers ainsi identifiés à la Conférence des Grandes Ecoles.

Immobilière 3F ne sollicitera pas la Conférence des Grandes Ecoles sur les quartiers où les besoins d'aide aux devoirs et de soutien scolaire sont déjà convenablement servis par les acteurs institutionnels et/ou associatifs.

Elle facilitera l'arrivée et l'installation des élèves et étudiants des écoles adhérentes dans les quartiers et la mise en réseau avec les acteurs institutionnels et/ou associatifs présents sur les quartiers.

Selon les possibilités, elle mettra à disposition les locaux nécessaires à l'exercice de l'activité d'aide aux devoirs et de soutien scolaire.

ARTICLE IV : Modalités du partenariat

Soucieux de la réussite de ce partenariat, Immobilière 3F et la Conférence des Grandes Ecoles décident d'établir annuellement un bilan de leur collaboration. C'est pourquoi, Immobilière 3F remettra à la Conférence des Grandes Ecoles un bilan annuel d'activités.

ARTICLE V : Durée du partenariat

Le présent partenariat est signé pour une durée de 3 ans.

A l'issue de cette période, Immobilière 3F et la Conférence des Grandes Ecoles décideront du renouvellement du présent partenariat.

Fait à Paris en deux exemplaires le 19 décembre 2006

Immobilière 3F
Jean-Marie André
Directeur Général Adjoint



Conférence des Grandes Ecoles
Joël Manin
Délégué Général

